

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

ATTRIBUTION DES PRIX DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil Municipal décide d'allouer des bons d'achat de végétaux aux lauréats de chaque catégorie du concours 2020 des maisons fleuries désignés par le jury communal.

SUPPRESSION D'UN BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote la suppression de l'alimentation électrique de la maison sise 16 avenue du 8 Mai 1945 selon la proposition d'ENEDIS pour un montant TTC de 271.20 €.

ACHAT DE MATERIAUX POUR LA VOIRIE

Monsieur Frédéric MICHARD, adjoint aux travaux, fait part au Conseil Municipal de l'achat de grave pour les chemins communaux.

ACHAT D'EXTINCTEURS

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, retient la proposition de la société SCUTUM pour l'acquisition d'extincteurs en vue de la mise aux normes des bâtiments communaux pour un montant HT de 1 631.30 €.

DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote la délibération modificative n° 1 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

SUBVENTION RAVALEMENT DE FAÇADES

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, vote l'attribution d'une subvention au profit de M. & Mme Pierre LAINEY pour la rénovation de la façade de leur propriété dont le dossier a été présenté au printemps dernier.

OPERATION D'AIDE A LA RENOVATION DE FAÇADE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'arrêter cette opération, ces travaux étant désormais subventionnés par Commeny-Montmarault-Néris Communauté.

EQUIPEMENTS DE SECURITE DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de GEDIVEPRO d'un montant HT de 684.70 € pour la dotation du personnel communal en équipements réglementaires de sécurité.

ABATTAGE D'ARBRES PARC DU CHÂTEAU DE LA PORTE

Cette question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

ACQUISITION DE MATERIELS ELECTRO PORTATIF

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'acquérir du matériel électro portatif pour améliorer les conditions de travail du personnel communal selon la proposition de l'entreprise CLOUÉ Equipement pour un montant HT de 2 253.88 €.

PRIX DE VENTE DES DERNIERS LOTS DE TERRAINS AU LOTISSEMENT DU PRE DE LA CHAPELLE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, fixe le nouveau prix des terrains du lotissement du Pré de la Chapelle à :

- 8 € TTC/m² pour l'acquisition d'un terrain
- 6 € TTC/m² pour l'acquisition d'un second terrain. Ce tarif sera appliqué, au second terrain, le plus petit, lors de la même vente.

TRANSFERTS DE COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compétence « étude revitalisation des centres bourgs »

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert de la Compétence « étude revitalisation des centres bourgs » à la Communauté de communes afin de mettre en place une démarche constructive, concertée et mutualisée.

Contingent SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le transfert du contingent SDIS à l'intercommunalité à compter de 2021.

Attribution de compensation

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le calcul de la nouvelle attribution de compensation en 2021 suite au transfert de la compétence contingent SDIS à l'intercommunalité.

CAHIER DES CHARGES DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité valide le programme du schéma directeur des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales de Villefranche d'Allier proposé par le BDQE.

CREATION D'UN JARDIN A L'ECOLE

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de donner une suite favorable à la demande des élèves pour la création d'un jardin dans la cour de l'école primaire.

REPLACEMENT DES TAMPONS DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient le devis de la société EIFFAGE Etablissement Loire Auvergne pour un montant de 1 130 € HT pour le remplacement de tampons d'assainissement.

VOIRIE COMMUNALE

Cette question sera revue lors d'une prochaine séance.

TRAVAUX DE TOITURE AU CENTRE ESPACE

Cette question sera revue lors d'une prochaine séance.

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, ne retient pas la proposition de SDE 03 pour des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au Clos de la Pépinière.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité retient le devis de l'entreprise MOURIER d'un montant HT de 4 480 € pour l'acquisition d'un columbarium de 8 cases.

TRAVAUX D'ENTRETIEN AUX BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité décide de remplacer l'ensemble des dalles cassées des plafonds du gymnase, des écoles et de la salle des fêtes et retient le devis de SFIC pour l'achat de ces matériaux pour un montant HT de 972.99 €.

La séance est levée à 22H30

Villefranche d'Allier, le 10 novembre 2020